

Délibération 2023-030

SEANCE DU 11 AVRIL 2023

Date de la convocation : mercredi 05 avril 2023

Nombre de conseillers en exercice : 19
Nombre de conseillers présents : 14
Nombre de conseillers votants : 17

L'an deux mil vingt-trois, le mardi onze avril, à dix-neuf heures trente minutes, s'est réuni en séance publique et ordinaire, au lieu habituel de ses séances, le Conseil Municipal de Saint-Sauveur-le-Vicomte, sous la présidence de Monsieur Eric BRIENS, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs BRIENS Eric, LACOLLEY Daniel, LEVOYER Thérèse, RIES Stéphanie, GALLUET Bruno, LEJOLLY Annie, ROUXEL Dominique, SOURD Annie, BURNEL Sébastien, OHEIX Yoann, LELUBEZ Marlène, DUPONT Joël, VASSELIN Denise, BEHELLE Anthony.

Pouvoirs : HAVARD Georges (pouvoir à LACOLLEY Daniel), HAIRON Josiane (pouvoir à LEVOYER Thérèse), MAUGER Sylvie (pouvoir à SOURD Annie)

Absents excusés : LELANDAIS Guillaume, TRAVERT Dominique.

Secrétaire de séance : SOURD Annie

Objet : PERSONNEL COMMUNAL – CREATION DE POSTES SAISONNIERS

Monsieur le Maire-Adjoint rappelle au conseil municipal que L. 332-23 2° du code général de la fonction publique autorise le recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour un accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois sur une période consécutive de douze mois, renouvellement compris.

Monsieur le Maire-Adjoint expose au conseil municipal qu'il est nécessaire de prévoir un renfort sur les missions de la base de loisirs et du service technique.

Il propose de créer :

- à compter du 10 juillet 2023, 3 emplois non permanents sur le grade d'adjoint d'animation et de recruter 3 agents contractuels à temps non complet
- à compter du 1^{er} mai 2023, 2 emplois non permanents sur le grade d'adjoint technique et de recruter 2 agents contractuels à temps complet

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- de créer 3 emplois non permanents relevant du grade d'adjoint d'animation en prévision d'un accroissement saisonnier d'activité, et de recruter 3 agents contractuels affectés à la base de loisirs et rémunérés sur l'échelon 1 de ce même grade, dans les conditions suivantes :
 - o 1 agent du 10 juillet 2023 au 27 août 2023 à 32h/35h
 - o 1 agent du 10 juillet 2023 au 27 août 2023 à 33h/35h
 - o 1 agent du 10 juillet 2023 au 27 août 2023 à 31h/35h

- de créer 2 emplois non permanents à temps complet relevant du grade d'adjoint technique en prévision d'un accroissement saisonnier d'activité, et de recruter 2 agents contractuels affectés au service technique sur l'échelon 1 de ce même grade à compter du 1^{er} mai 2023, pour une durée de 5 mois,
- autorise le Maire ou son représentant à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits

Pour extrait conforme,

Le Maire,



Eric BRIENS